Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 49 (2022)
Heft: 6

Artikel: Des thèmes controversés ont mobilisé les Suisses
Autor: Peter, Theodora
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1052094

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des thèmes controversés ont mobilisé les Suisses

Les votations du 25 septembre sont celles qui ont enregistré la plus forte participation en 2022. Plus de la moitié des citoyens ayant le droit de voter, soit près de 51 % d'entre eux, ont glissé un bulletin dans l'urne. Ils ont suivi l'avis du Conseil fédéral et du Parlement sur trois des quatre objets.

L'âge de l'AVS pour les femmes passe à 65 ans

Les femmes toucheront à l'avenir leur rente AVS un an plus tard que jusqu'ici, soit à 65 ans au lieu de 64. Le peuple suisse a accepté de justesse la réforme à 50,5 % des voix: seuls 30 000 bulletins ont donc fait la différence. Ce résultat montre un pays divisé: la Suisse romande et le Tessin ont rejeté parfois catégoriquement le projet, tandis que la plupart des cantons alémaniques l'ont accepté. La «Cinquième Suisse» a aussi émis un oui clair. (TP)

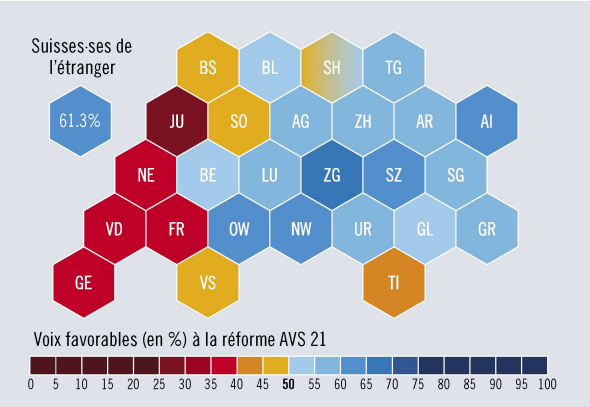

La TVA augmente en faveur de l'AVS

La taxe sur la valeur ajoutée en Suisse augmentera de 0,4 % et passera donc à 8,1 % pour les prestations de services et les produits. Pour les produits alimentaires, les médicaments, les journaux et les livres, elle passera de 2,5 à 2,6 %, et pour l'hôtellerie de 3,7 à 3,8 %. Ces recettes supplémentaires serviront au financement de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Le peuple a accepté le projet à près de 55 % des voix. (TP)

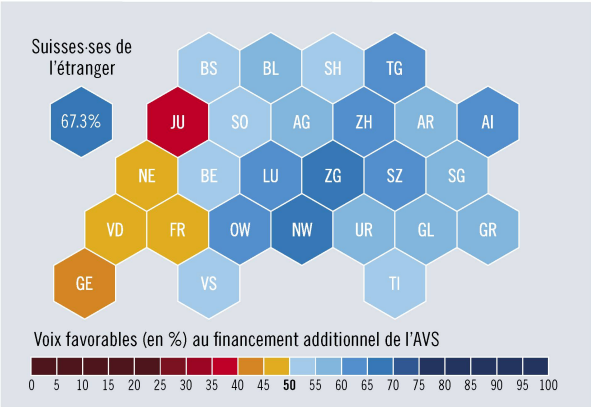

La protection des animaux ne sera pas accrue

L'initiative sur l'élevage intensif a clairement échoué dans les urnes, avec près de 63 % de non. Ainsi, rien ne changera pour la protection des animaux. Les initiants voulaient interdire l'élevage industriel des poules, des porcs et des bœufs. Du point de vue des opposants, qui estiment que la Suisse possède déjà une loi sévère sur la protection des animaux, cette initiative populaire était superflue. La «Cinquième Suisse» l'a également rejetée. (TP)

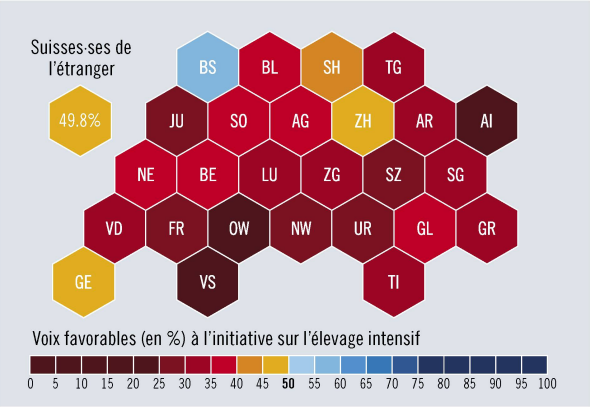

Pas d'allégements fiscaux pour les entreprises
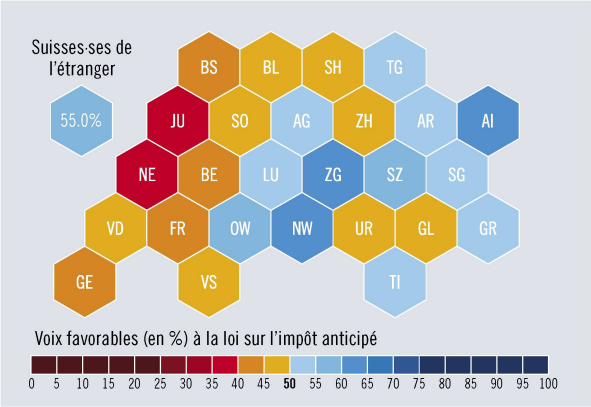
L'impôt anticipé sur les intérêts obligataires suisses ne sera pas supprimé. Le peuple a rejeté un amendement de la loi dans ce sens à 52 % des voix. La gauche s'est opposée avec succès à ce projet, qui aurait entraîné des pertes fiscales de plusieurs centaines de millions de francs par an. Les Suisses de l'étranger ont voté en vain pour l'amendement de la loi. (TP)